Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260331-2026_026-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 07/04/2026
Et
Publication ou notification du : 07/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 27 mars 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M BARRE Emmanuel, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GOUSSAIN Marie-Rose, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle BRUNARD

N°2026/026 – *INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE* – DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU COS BREIZH (COMITE DES ŒUVRES SOCIALES)

Suite au courrier reçu le 23 mars dernier, Monsieur le Maire informe aux membres de l'assemblée délibérante qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, celui-ci doit désigner le représentant de la personne morale de la collectivité au sein du COS BREIZH (Comité des Œuvres Sociales).

La collectivité est adhérente à cette entité qui est dédié au personnel de la fonction publique territoriale. Le COS Breizh est un organisme paritaire élus/agents. L'assemblée se compose de deux collèges, l'un représentant les personnes morales, l'autre collège représentant les agents. Le délégué sera invité à la prochaine assemblée générale pour approuver les comptes et élire les membres du Conseil d'Administration.

Si aucun élu n'est volontaire pour être le délégué représentant la commune au sein du COS Breizh, Monsieur le Maire est désigné d'office pour les structures adhérentes.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260331-2026_026-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur le Maire en tant que délégué représentant de la commune au sein du COS BREIZH, puisqu'aucun élu n'était volontaire pour le poste,

- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 9 avril 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

MAIRIE DE LES BRULAIS (ILLE ET VILAINE)